

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 19 décembre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DRH 100** Indemnisation à des agents suite à la détérioration d'objets ou d'effets personnels à l'occasion d'incidents de service.

**Mme Maïté ERRECART, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu l'article 5 de la loi n°92-518 du 15 juin 1992 ;

Vu le décret n°94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'indemniser des agents suite à la détérioration d'objets ou d'effets personnels, à l'occasion d'un incident de service ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : En raison de la détérioration d'objets ou d'effets personnels intervenue à l'occasion d'un incident de service, les agents ci-après désignés percevront une indemnité correspondant à la dépense nette restant à leur charge ;

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SOI</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE</b>	<b>MONTANT</b>
BERGER Monique	1 083 533	DEVE	Agent d'Accueil et de Surveillance	13,30 euros
COUET Gérard	1 014 592	DUCT	Agent Logistique	63,63 euros
CIFTCI Musa	1 086 899	DPE	Conducteur Automobile.	202,87 euros
GUILLARD Laurence	1 046 367	DUCT	Adjoint Administratif	198,25 euros
LALIN Vincent	1 051 535	DPE	Agent de Maîtrise	609,92 euros
			<b>TOTAL</b>	<b>1.087,97 euros</b>

Article 2 : la dépense s'élevant à la somme de 1.087,97 euros sera imputée sur les crédits inscrits à la fonction 0204, chapitre 67, nature 678 du budget de fonctionnement de la Commune de Paris pour l'année 2011.